

# Neuchâtel investit dans la rénovation énergétique de son patrimoine

04.11.2025

Teaserbild-Quelle: Canton de Neuchâtel

Le canton se dote d'un programme pour concilier la performance et le respect de la valeur architecturale. Les propriétaires peuvent bénéficier jusqu'à 10'000 francs de subvention pour faire appel à des experts formés et agréés pour leurs biens les plus anciens, notamment dans le domaine du chauffage.

Le canton de Neuchâtel entend faciliter la rénovation des bâtiments dont la substance architecturale mérite d'être préservée. Grâce aux avancées dans le domaine des techniques de construction et du chauffage, il est désormais possible de rendre ces bâtiments moins énergivores sans les dénaturer. Les projets de ce type nécessitent cependant des études plus poussées et, très souvent, le recours à des spécialistes, ce qui implique des surcoûts parfois dissuasifs pour les propriétaires.

La protection comme critère de base Le programme RÉNO-NE comprend un soutien financier pour les propriétaires. Le canton et les communes partenaires appuient les projets en prenant en charge une part des honoraires des mandataires agréés, jusqu'à concurrence de 10'000 francs. Dès 2026, cette subvention est octroyée pour la rénovation des bâtiments comportant plus de trois logements, classés en première catégorie au recensement architectural du canton (RACN) ou mis sous protection cantonal. Par ailleurs, seuls les bâtiments situés sur le territoire des communes participant au programme sont éligibles.

Cinquante mandataires formés Les premiers ateliers organisés par l'institut Transform de la Haute Ecole spécialisée de Fribourg sous la houlette du canton ont permis de former 50 mandataires répertoriés. Outre l'aide financière, le recours aux mandataires agréés permet de maximiser chaque franc investi en adoptant une approche globale du bâtiment, d'éviter de coûteuses erreurs et de travailler avec un réseau de professionnels bien établis. Cela évite bien des tracas aux propriétaires, souvent perplexes face à la complexité et à l'ampleur de ce type de projets.

Participation des communes en hausse A ce jour, les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, La Grande Béroche et Cortaillod ont déjà adhéré au programme. Un certain nombre d'autres communes ont annoncé leur intention de proposer à leurs conseils généraux d'adapter leur réglementation à ces fins.

Outre le fait de diminuer l'impact énergétique de ces bâtiments en accélérant leur modernisation - l'un des objectifs du plan climat - ce programme permettra également d'en améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Plus globalement, il vise à renforcer la qualité de l'offre en logement, pour favoriser la domiciliation dans les centres de localités.

En soutien des mandataires, deux fiches techniques illustrant les possibilités de rénovation d'immeubles typiquement neuchâtelois ont également été élaborées par l'institut Transform. Vu le succès de cette formation, de nouveaux ateliers seront organisés en 2026:

Information sur RÉNO-NE.



L'immeuble La Renouveau, construit en 1914, a retrouvé tout son éclat après sa rénovation à La Chaux-de-Fonds.